

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du LUNDI 14 MAI 2018 à 20 h 30

Le 14 mai 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 9/5/2018, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Etaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; LOISEAU Laurent ; PREVOST Christiane ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; LACHETEAU Nathalie ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; VANDELLE Elisabeth ; BECHIEAU Mary-Paule

Présents : 15 Votants : 15

Mme Mary-Paule Bechieau a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 6 avril 2018 : 15 voix POUR

1/ proposition de prix pour l'achat des bâtiments de l'ancienne coopérative agricole route d'Aigre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en vente des bâtiments de l'ancienne coopérative agricole, situés route d'Aigre et appartenant actuellement à OCEALIA.

Ces bâtiments d'une superficie d'environ 1500 m2 sont situés sur les parcelles AC 147 et 149 d'une surface totale de 5622 m2.

Après visite avec plusieurs conseillers municipaux et agents techniques, les locaux pourraient correspondre aux besoins des services techniques, dans le but de les regrouper sur un seul site, et de créer de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Il propose de faire une offre de prix pour l'acquisition.

Après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de faire une offre, de proposer à OCEALIA le prix de 50 000 €, frais de notaire inclus et charge le Maire des démarches.

Remarques : éventuellement revente des anciens locaux ; être attentif au coût des travaux futurs

2/ Recrutement d'un adjoint technique pour besoins saisonnier

Le Maire propose au Conseil Municipal comme chaque année de recruter un agent pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison d'entretien accru des espaces verts et des congés annuels des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, **DECIDE** :

- de créer l'emploi de : adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité pendant six mois, du 17 mai 2018 au 16 novembre 2018
 - à raison de 35 heures hebdomadaires, à l'échelon 1, indice brut 347 indice majoré 325
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/ Terrain de l'école privée

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a acté l'intention d'acquérir une partie de la parcelle AC n° 46 appartenant à l'Association des écoles libres de la Charente qui longe le terrain communal et qui pourra en élargir l'accès.

La parcelle divisée, d'une surface de 507 m2, est proposée par l'association au prix de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide ce prix d'acquisition.

4/ Modification des statuts de la Fourrière

Le Maire présente le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la Fourrière approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 22 mars 2018. Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au Syndicat de la commune de Barbezières, collège de Cœur de Charente.

Il appartient à chaque assemblée de collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le Conseil Municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

5/ Motion pour une meilleure desserte TGV en Charente

Après 5 ans de travaux, la mise en service de la LGV, le 2 juillet 2017, a été synonyme de diminution du nombre et de la qualité des dessertes TGV des deux gares charentaises, Ruffec et Angoulême.

Depuis deux ans, de plus en plus de collectivités alertent sur les effets dévastateurs des décisions prises par l'Etat et la SNCF, de manière unilatérale et sans concertation avec les élus, les acteurs économiques, touristiques et sociaux et les forces vives de nos bassins de vie.

Le rapport Spinetta vient à nouveau de porter un coup d'arrêt à la mobilité qui constitue un des besoins premiers de nos populations (dessertes TGV supprimées et liaisons TER fragilisées).

Nous considérons qu'une bonne desserte ferroviaire est indispensable pour le développement durable de nos territoires, engagés dans une démarche d'aménagement et de cohérence, du fait de la loi NOTRE. Notons que l'ensemble des charentais a déboursé 42 millions d'euros pour la construction de la LGV au travers des différents financements alloués par le département et certains de ses collectivités.

La qualité de vie et l'attractivité des territoires ruraux sont intimement liées au développement et à l'aménagement des infrastructures en milieu urbain et à leur prolongement équilibré.

Le TGV permet d'assurer la continuité territoriale entre les différents bassins de vie à l'échelle du département, de la région et du pays car le réseau et le service ferroviaire constituent un patrimoine national, au cœur des enjeux essentiels de la transition écologique et énergétique, de l'aménagement du territoire, et du développement industriel, économique, touristique, culturel et sportif de nos territoires ruraux et urbains.

Dans un contexte de reprise économique à l'échelle régionale, nationale et européenne, les possibilités de rebond de nos territoires s'assombrissent chaque jour un peu plus, sans visibilité pour l'avenir. Pourtant la Charente a des atouts, elle veut pouvoir les exploiter, encore faut-il lui en donner les moyens.

L'ensemble des collectivités territoriales charentaises attendent de l'Etat et de la SNCF une véritable concertation car nous refusons l'aggravation de la fracture territoriale basée sur le clivage entre « privilégiés de la grande vitesse » absorbant l'essentiel des moyens financiers dévolus au transport ferroviaire, et les « usagers du quotidien », méprisés et sacrifiés !

Le Conseil Municipal de Villefagnan, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, DECIDE

- de s'opposer à la diminution du nombre des arrêts TGV en Gare d'Angoulême.
- de demander le retour des dessertes TGV en Gare de Ruffec par passage des trains sur l'ancienne ligne entre Angoulême et Poitiers et l'amélioration des cadencements TER/TGV en Gare de Poitiers et d'Angoulême ainsi que l'augmentation du nombre de trains entre Bordeaux et Angoulême aux horaires de travail.

6/ Motion de soutien aux services de l'Hôpital de Ruffec

- Considérant que les décisions prises ces derniers mois par la Direction de l'hôpital et l'ARS déstabilisent globalement l'hôpital avec des conséquences majeures sur le service rendu à la population du bassin de vie et génèrent des pertes de recettes importantes qui demain serviront à justifier d'autres amputations,

- Considérant que le futur Plan Régional Santé et le Groupement Hospitalier de Territoire Charente ne garantissent pas les moyens humains médicaux et paramédicaux pour assurer la permanence urgences et smur avec un médecin urgentiste + une infirmière pour l'accueil urgences et un médecin urgentiste + une infirmière pour le smur et ce 24h/24 – 7j/7 (équipes à compléter par des aides-soignants, agents de service et secrétaires médicales),

- Considérant que la désertification médicale du bassin de vie en médecins généralistes et autres professionnels de santé ne permet pas de suppléer les carences de l'hôpital,

- Considérant que les besoins sanitaires de la population du bassin de vie ne sont pas couverts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR et 2 abstentions :

- déclare que tous les services de l'hôpital doivent être pourvus des effectifs médicaux et non médicaux en nombre suffisant pour assurer leurs missions de soins auprès des malades ;
- considère que la permanence des urgences et du smur ne peut être sécuritaire pour la population du bassin de vie qu'en présence d'un médecin + une infirmière pour l'accueil Urgences et un médecin + une infirmière pour le Smur et ce 24h/24 – 7j/7 (équipes à compléter par des aides-soignants, agents de service et secrétaires ;
- condamne la recherche permanente d'économies supposées qui amputent progressivement l'hôpital et privent la population de soins de proximité et demande que la recherche de recettes supplémentaires par le développement des activités existantes et / ou d'activités nouvelles soit privilégiée (consultations de

spécialistes et actes ambulatoires associés, hospitalisation de jour, mammographie, IRM , etc ...).

7/ Proposition de spectacle « j'vous ai apporté des chansons » par le conteur Pierre Dumousseau en septembre. La commune organise, prévoit la communication ; le devis est de 787 € mais il reste quelques points à éclaircir. Une subvention de 30 % peut être accordée par le Département. (14 POUR et 1 abstention)

8/ Loyer du logement du Temple

Le Maire demande au Conseil Municipal de réviser le loyer du logement au-dessus du Point d'Accueil Polyvalent, 14 rue du Temple, qui avait été fixé par délibération n° 2017/05/30 du 10 mai 2017.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'augmentation selon l'indice trimestriel de référence des loyers – référence 1^{er} trimestre 2018, soit + 1,05 %, paru le 13 avril 2018

Loyer au 1^{er} mai 2018 : 459,31 € + 1,05 % = 464,13 €

Charges 2017 (chauffage) : 87,51 + 1,05 % = 88,43 **Total Loyer = 552,56 €**

9/ Demandes de subvention pour sorties scolaires

- Collège de Villefagnan : voyage Espagne : coût de 353.24 € aide de 15 % = 52.98 € 4 élèves
Voyage à Hourtin : 274.10 € aide de 15 % = 41.12 € 4 élèves (15 voix POUR)
- Ecole Enfant Jésus de Villefagnan : séjour à Coutières 79 Coût 130 € aide de 15 % = 19.50 € 3 élèves
- Collège Sacré cœur Ruffec : séjour Ile d'Oléron coût 182 € aide 15 % = 27.30 € 1 élève
Séjour au Chambon : coût 160 € aide 15 % = 24 € 2 élèves
(13 POUR, 1 abstention, 1 CONTRE)

10/ DEVIS

- Couverture du logement de la mairie : devis (MG Energie 17444 € ; COLIN 8754 € ; T PIGNOUX 5 450 €)
L'Ent Pignoux est choisie par 14 voix POUR et 1 abstention
- Nettoyage des façades des halles : Ent Lemarchand pour 3 374.40 € (15 voix POUR)
- Eclairage salle des fêtes par leds (suite) Ets ELEC3F 1356.09 € (15 voix POUR)
- Matériel services techniques : remorque, touret, scie circulaire SA 3MMM 2523.76 (15 voix POUR)
- Remplacement d'une borne incendie à La Ferté : devis Veolia 2376.89 € (15 voix POUR)
- Achat de 3 radars pédagogiques 3 devis : retenu celui de ELANCITE pour 7045.20 (13 POUR 2 abst)
- Devis pour site internet par Pascal GUIBERT : 400 € + hébergement (15 voix POUR)

11/ Aménagement pour accessibilité de La Poste

Un nouveau scénario est proposé par Mme Guérif : le n° 2 est validé par 14 voix et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet immobilier avec SOLIHA : le projet initialement était prévu sur la seule boulangerie ; aujourd'hui le propriétaire M. Lavaud souhaite vendre l'ensemble pour un montant de 210 000 €.
- Exposition sur les fossiles à la salle des fêtes du 19 au 27 mai : inauguration
- Arrivée d'une famille irakienne (logement du temple)
- Eglise : redresser le paratonnerre
- Projet éolien VALECO toujours en cours d'étude

Séance levée à 23 h 45

